

tirait à des milliers d'exemplaires et l'on empochait les revenus. La "Société des gens de lettres de France," mise au courant de ces pratiques indiennes, s'émou et demanda compte à la justice. Jules Mary, le romancier bien connu, se porta partie plaignante contre un des pirates qui avait publié sa "Tante berceuse." Mtre Geoffrion plaida la cause de l'art, et le juge Fortin déclara que la Convention de Berne liait le Canada.

Certes, ce fut un grand triomphe pour les jeunes que le jour où fut rendu cet arrêt de mort contre les brigands qui dévalisaient sans vergogne les chefs-d'œuvre de la littérature française, et nous ne pouvons nous empêcher d'admirer le beau geste chevaleresque qui les poussa à livrer cette bataille.¹

Hélas! quand on est jeune on se donne bien des illusions. L'on croyait, tout en servant la cause des auteurs français, que le talent indigène, étouffé jusque là par les productions exotiques frelatées, prendrait un nouvel essor et que nos écrivains auraient enfin leur place au soleil. *Et maintenant travaillons!* écrivait l'un des meneurs de la campagne triomphante, en tête de l'article où il se réjouissait de l'arrêt rendu et de la déroute de l'ennemi. Voilà bientôt quatre ans que tout cela est arrivé. Si nous sommes bien renseignés, Sardou et quelques autres auteurs dramatiques ont perçu des droits sur les pièces de leur répertoire qui ont été jouées ces dernières années à Montréal, et nous savons que la Société des gens de lettres de France entretient ici des agents chargés de surveiller ses intérêts.² Mais nous ne croyons pas nous tromper en disant que la situation financière des littérateurs indigènes est restée depuis ce procès célèbre à peu près au même cran qu'elle était auparavant, et qu'il pourrait se faire après tout que l'on ait travaillé pour le roi de Prusse. La griserie intellectuelle une fois tombée, on s'est retrouvé ce qu'on avait toujours été. L'on n'a pas cessé complètement de s'approvisionner de feuilletons d'outremer, les théâtres affichent toujours les petites pièces en vogue, les ciseaux ne chôment pas entre les mains des journalistes, et les prolétaires des lettres vivent toujours anxieusement de la même pitance que leur servent des propriétaires souvent moins fortunés qu'eux. Il arrivera sans doute aux jeunes ce qui est arrivé à tant d'autres de leurs devanciers. Une fois le cap de la quarantaine franchi, les gestes ambitieux s'abattront, les grands mots s'arrêteront au bord des lèvres entr'ouvertes. Plus de périlleuses manœuvres les yeux fixés sur les étoiles! Avec une prudence toute bour-

¹ Appendice, note F.

² *Gazette*, de Montréal, février 1908.